



NOSDROITS

by Technologia

Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de NosDroits by Technologia

Date de mise à jour : 12 octobre 2023

Attention : les Utilisateurs Finaux pouvant avoir la qualité de « consommateur » ou de « professionnel » au sens du Code de commerce, les dispositions spécifiques applicables uniquement aux Utilisateurs Finaux ayant la qualité de consommateur ou de non-professionnel sont mentionnés en italique.

Les seuls documents contractuels régissant l'exécution des Services (ci-après désignés « Contrat ») sont les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) et le cas échéant la souscription à un Abonnement. L'ensemble de ces documents forme le Contrat.

La société TECHNOLOGIA JURIS, SPE d'Avocats et d'Experts-comptables, exploite une Application « NosDroits by Technologia », proposant des Services ayant pour caractéristique essentielle de permettre à des Utilisateurs Finaux d'accéder à une base documentaire juridique.

Attention : avant de cliquer sur l'icône « J'ai pris connaissance et accepte les CGU » à la fin du présent document, vous devez le lire attentivement dans son intégralité.

Nous attirons votre attention sur le fait que certains termes utilisés dès le début des présentes CGU font l'objet d'une définition précise dans le corps de ce document, notamment à l'article 1 « Définitions ».

Les différentes étapes à suivre pour conclure les présentes CGU sont les suivantes :

- Étape 1 - Accéder à l'application
- Étape 2 - Créer un compte en ligne dans l'Espace Utilisateur Final
- Étape 3 - Saisir les champs suivants :
 - o Nom
 - o Prénom
 - o Numéro de téléphone
 - o Adresse email
 - o Confirmation de l'adresse email
 - o Mot de passe
 - o Confirmation du mot de passe
- Étape 4 - Cliquez sur l'icône « J'ai pris connaissance et accepte les CGU »

En cliquant sur l'icône « J'ai pris connaissance et accepte les CGU » :

- Vous garantissez être une personne physique âgée d'au moins dix-huit ans disposant de la pleine capacité juridique à conclure les présentes CGU et exprimez votre consentement à devenir un « Utilisateur Final » ainsi que votre accord sur l'intégralité du contenu des présentes CGU : vous vous engagez à l'égard de la société TECHNOLOGIA JURIS, votre cocontractant, à en respecter l'ensemble des termes sans aucune réserve,
- Vous garantissez avoir lu et compris les présentes CGU, y compris toutes les sections qui y sont contenues,
- Vous garantissez avoir reçu les informations prévues aux articles L. 111-1 et suivants du Code de la consommation au moyen des présentes CGU accessibles en ligne.

Si vous refusez tout ou partie des termes du présent Contrat, cliquez sur l'icône « Je refuse les CGU » en bas du présent document. En conséquence de votre refus, vous ne pourrez pas accéder aux Services proposés.

La langue proposée pour la conclusion des présentes CGU est le français.

Les modalités d'archivage des présentes CGU sont les suivantes : les CGU sont archivées dans les serveurs du prestataire informatique de la société TECHNOLOGIA JURIS. Les conditions d'accès au contrat archivé sont les suivantes : les CGU sont accessibles dans une rubrique de l'Application appelée CGU.

Dès lors que l'Utilisateur Final accepte les présentes CGU, il donne son accord préalable et exprès à ce que ces CGU commencent à être exécutées immédiatement par la société TECHNOLOGIA JURIS, cette dernière donnant ainsi à l'Utilisateur Final un accès immédiat à un contenu numérique non fourni sur un support matériel.

L'utilisateur final est informé qu'il dispose d'un droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.

La société TECHNOLOGIA JURIS est :

- Une Société Pluri-professionnelle d'Exercice (SPE) d'Avocats et d'Experts-comptables sous forme de Société par Actions Simplifiée (SAS),
- Au capital de dix mille euros (10 000 €),
- Dont le siège social est situé à Paris (75002) au 29, rue du Louvre
- Enregistrée au R.C.S. de Paris sous le numéro 850726290,
- Dont le n° de TVA est FR48850726290,
- Dont l'adresse email est contact@nosdroits.fr,
- Dont le téléphone est 01 40 22 61 23.

La durée de l'offre des Services proposés par la société TECHNOLOGIA JURIS correspond à toute la durée pendant laquelle l'Application se trouve en bon état de fonctionnement

Les modalités d'exécution des Services fournis par la société TECHNOLOGIA JURIS s'effectuent directement via l'Application.

Le droit applicable aux présentes CGU est le droit français.

Avertissements

L'Utilisateur Final reconnaît et garantit à tout moment, pendant toute la durée d'exécution des présentes CGU, qu'il dispose de sa pleine capacité juridique à conclure les présentes CGU.

L'Utilisateur Final reconnaît et accepte que l'Utilisateur Professionnel du droit demeure seul responsable à son égard notamment des informations qu'il lui fournit, ainsi que des contenus professionnels du droit qu'il publie.

L'Utilisateur Final s'oblige à accéder à l'Application et à l'utiliser, à l'aide de moyens d'accès récents, exempts de virus et accès internet performant.

L'Utilisateur Final conserve à sa charge les frais de connexion et d'équipement liés à l'utilisation des moyens d'accès (ex : forfait téléphone, forfait accès à internet, etc.).

Section relative aux conditions d'utilisation des services

Article 1. Définitions

Dans les présentes CGU, chacun des termes, ci-après s'entend, avec ou sans majuscule, au sens de la définition qui suit :

- « Abonnement » désigne la souscription par un Utilisateur Final d'un service permettant l'accès à l'Application.
- « Application » désigne l'application mobile « NosDroits by Technologia », incluant ses parties publique et privée permettant l'accès aux Services.
- « Avis » désigne toute évaluation, note ou commentaire rédigé par l'Utilisateur Final concernant l'Application.
- « Bases de données » désignent les bases de données et sous-bases de données accessibles via l'Application.
- « CGU » désignent les conditions générales d'utilisation régissant la relation contractuelle.
- « Consultations Juridiques » désignent les prestations intellectuelles (accompagnement ou conseil juridique oral ou écrit) effectuées par un Professionnel du droit dans le respect des règles déontologiques s'appliquant à cet Utilisateur Professionnel. Une Consultation Juridique apporte une réponse juridique à une situation particulière d'un Utilisateur Final.
- « Contenus » désignent tous les contenus édités par la société TECHNOLOGIA JURIS.
- « Droit du travail » désigne l'ensemble des règles qui régissent les relations individuelles et collectives de travail.
- « Éléments Protégés » désigne l'ensemble des éléments protégés par des droits de propriété intellectuelle.
- « Fil d'actualité » désigne les notifications relatives à l'actualité juridique, législative portant notamment sur le droit du travail.
- « Foire Aux Questions » ou « FAQ » désigne la base documentaire juridique de l'Application contenant des informations sur la législation, la jurisprudence et l'interprétation du droit en général éditée par la société TECHNOLOGIA JURIS.
- « Litige » est entendu au sens large et comprend toute réclamation, toute contestation, tout différend.
- « Services » désigne les services tels que définis à l'Article 6 « Description des Services ».
- « Utilisateur Final » désigne la personne physique ayant téléchargé l'Application, indépendamment de sa qualité, c'est-à-dire qu'elle utilise l'Application à des fins personnelles ou professionnelles, pour son compte ou celui d'une personne morale.

Article 2. Objet

Les présentes CGU ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles :

- La société TECHNOLOGIA JURIS met à disposition de l'Utilisateur Final, dans les conditions financières telles que définies à l'Article 17 « Abonnement » et dans le cadre d'une obligation de moyen, les Services tels que définis à l'Article 6 « Description des Services »,
- L'Utilisateur Final est autorisé à utiliser ces Services.

La société TECHNOLOGIA JURIS accorde à l'Utilisateur Final un accès aux Services, révocable, non exclusif, à la condition que ce dernier respecte la totalité des stipulations définies dans les présentes CGU.

Article 3. Durée des CGU et modifications

Les présentes CGU entrent en vigueur et deviennent opposables à l'Utilisateur Final dès leur acceptation par ce dernier. Cette acceptation s'effectue en cliquant sur « J'ai pris connaissance et accepte les CGU ».

Les présentes CGU sont conclues pour une durée indéterminée.

La société TECHNOLOGIA JURIS se réserve le droit de modifier les présentes CGU, d'en supprimer, de modifier certaines clauses ou d'en ajouter de nouvelles à tout moment, sans préavis et sans avoir à les communiquer préalablement aux Utilisateurs, dès lors que cela lui semble opportun. Les Utilisateurs seront informés de la modification des présentes par le biais de la publication des CGU actualisées. Les CGU modifiées prendront effet à partir de leur publication. La nouvelle version des CGU fait l'objet par l'Utilisateur Final d'une acceptation, lors de l'accès de ce dernier à son Espace Utilisateur Final. La poursuite de l'utilisation des Services constituera une acceptation de la nouvelle version des présentes CGU.

Article 3. Durée des CGU et modifications

Les présentes CGU entrent en vigueur et deviennent opposables à l'Utilisateur Final dès leur acceptation par ce dernier. Cette acceptation s'effectue en cliquant sur « J'ai pris connaissance et accepte les CGU ».

Les présentes CGU sont conclues pour une durée indéterminée.

La société TECHNOLOGIA JURIS se réserve le droit de modifier les présentes CGU, d'en supprimer, de modifier certaines clauses ou d'en ajouter de nouvelles à tout moment, sans préavis et sans avoir à les communiquer préalablement aux Utilisateurs, dès lors que cela lui semble opportun. Les Utilisateurs seront informés de la modification des présentes par le biais de la publication des CGU actualisées. Les CGU modifiées prendront effet à partir de leur publication. La nouvelle version des CGU fait l'objet par l'Utilisateur Final d'une acceptation, lors de l'accès de ce dernier à son Espace Utilisateur Final. La poursuite de l'utilisation des Services constituera une acceptation de la nouvelle version des présentes CGU.

Article 4. Prérequis

L'Utilisateur Final reconnaît disposer de la compétence et des moyens d'accès nécessaires et adaptés pour accéder aux Services et les utiliser.

L'Utilisateur Final fait son affaire personnelle de la mise en place des moyens d'accès et des connaissances nécessaires à l'utilisation de ses moyens d'accès.

Article 5. Respect de la réglementation

L'Utilisateur Final s'oblige à respecter toutes législations, réglementations et procédures qui s'imposent à lui compte-tenu de son lieu de connexion ou de son lieu de résidence, tant pour ce qui concerne l'accès à l'Application que l'utilisation des Services.

Article 6. Description des Services

La Société TECHNOLOGIA JURIS met à disposition de l'Utilisateur Final, dans le cadre d'une obligation de moyens, les Services ci-après en matière de Droit du travail :

- Accès à une base documentaire juridique (les FAQ),
- Fil d'actualité

Article 7. Accès aux Services

TECHNOLOGIA JURIS permet l'accès à ses Services après création par l'Utilisateur Final de son profil tel que défini dans l'Application en saisissant notamment un identifiant et un mot de passe. À tous moments, l'Utilisateur Final peut accéder à son profil, le modifier ou le compléter.

TECHNOLOGIA JURIS fait ses meilleurs efforts pour donner à l'Utilisateur Final un accès à l'Application 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sauf notamment en cas de :

- Force majeure tel que défini à l'Article 22 « Force majeure »,
- Indisponibilité due à une maintenance corrective ou évolutive prévue ou imprévue,
- Indisponibilité due à la faiblesse ou à l'absence de couverture réseau d'accès internet,
- Et plus généralement, toute difficulté technique, de quelque nature que ce soit, non-imputable directement à la société TECHNOLOGIA JURIS pouvant survenir pour quelque cause que ce soit.

Article 8. Destination des Services

Les Services sont destinés à être utilisés uniquement par l'Utilisateur Final pour ses besoins propres ou pour ceux d'une personne morale dans le cadre d'un usage personnel ou professionnel.

Article 9. Obligations de l'Utilisateur Final

L'Utilisateur Final s'oblige, à tout moment, pendant toute la durée des présentes CGU, à respecter l'ensemble des stipulations contenues dans les présentes CGU, notamment les règles de conduites suivantes en lien avec les Services, l'Application et la Consultation Juridique :

- Respect de la loi et de la réglementation,
- Honnêteté, sincérité, intégrité, et probité,
- Confidentialité absolue des identifiant et mot de passe,
- Respect et courtoisie,
- Transparence,
- Loyauté et bonne foi,
- Respect des droits de propriété, et notamment des droits de propriété intellectuelle.

Article 10. Utilisations interdites des Services

D'une manière générale, l'Utilisateur Final s'interdit de quelque manière que ce soit, d'être ou de tenter d'être l'auteur d'une faute, d'une omission, d'une défaillance, d'une négligence, sous quelque forme que ce soit, susceptible de causer ou causant un préjudice, de quelque nature que ce soit, à la société TECHNOLOGIA JURIS, à tout Utilisateur Professionnel ou tout tiers.

(a) Violation d'une disposition légale, réglementaire, contractuelle

Dans le cadre de l'utilisation des Services, l'Utilisateur Final s'interdit notamment de violer de quelque manière que ce soit, une disposition légale, réglementaire ou contractuelle qui lui est applicable.

(b) Atteinte aux droits d'autrui

Dans le cadre de l'utilisation des Services, l'Utilisateur Final s'interdit notamment, de quelque manière que ce soit, de tenter de nuire, ou nuire, tenter de porter préjudice ou porter préjudice à la société TECHNOLOGIA JURIS, à un Utilisateur Professionnel et plus généralement à un tiers.

(c) Détournement des Services

Dans le cadre de l'utilisation des Services, l'Utilisateur Final s'interdit notamment, de quelque manière que ce soit, de détourner ou tenter de détourner tout ou partie de l'Espace Utilisateur Final, de l'Application ou de toute autre élément auquel l'Utilisateur Final aurait accès, à des fins autres que celles auxquelles ils sont destinés.

(d) Atteinte au fonctionnement de l'Application et/ou des Services et à la sécurité

Dans le cadre de l'utilisation des Services, l'Utilisateur Final s'interdit notamment, de quelque manière que ce soit, de tenter de mettre en œuvre ou mettre en œuvre, sous quelque forme que ce soit, et quelle que soit la technologie employée, toute action présentant un caractère malveillant et/ou présentant un risque pour le fonctionnement et/ou pour la sécurité de tout ou partie de l'Application.

Article 11. Suspension des Services

L'Utilisateur Final accepte que la société TECHNOLOGIA JURIS, à sa seule discrétion, suspende temporairement son Espace Utilisateur Final sans préavis en cas de non-respect par l'Utilisateur Final d'une stipulation des présentes CGU.

Article 12. Protection de la propriété intellectuelle

L'Utilisateur Final a choisi de contracter avec la société TECHNOLOGIA JURIS en raison de son Application et de ce qu'elle contient. L'Utilisateur Final reconnaît en conséquence que sont protégés par des droits de propriété intellectuelle, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- L'Application elle-même, en ce compris notamment :
 - o Son architecture,
 - o Sa présentation,
 - o Sa charte graphique,
- L'ensemble de ce qu'elle contient, et notamment :
 - o Eléments logiciels,
 - o Bases de Données, ainsi que leur présentation, leurs structures leurs systèmes de filtres, leurs données,
 - o Œuvres (textes, graphes, graphismes, logos, dessins, images, sons et musique, etc.), sous quelque format que ce soit ;
 - o Marques, dénominations sociales, noms commerciaux,
 - o Dessins et Modèles.

Les éléments listés ci-dessus sont dénommés ci-après « Eléments Protégés ».

Les Eléments Protégés sont, selon le cas, la propriété exclusive de la société TECHNOLOGIA JURIS ou d'un tiers.

Sauf dans le cas où l'Utilisateur Final est titulaire des droits de propriété sur l'Elément Protégé concerné, l'Utilisateur Final s'interdit, sans que cette liste ne soit exhaustive, notamment de :

- Reproduire, copier, modifier, créer une œuvre dérivée, assembler, recréer, distribuer, présenter, représenter, diffuser, afficher publiquement, transférer, transmettre, publier, vendre, attribuer, sous-licencier, transférer, mettre à disposition d'un tiers, commercialiser, de quelque manière que ce soit, tout ou partie d'Eléments Protégés,
- D'inverser, décompiler, adapter, traduire, arranger, désassembler ou tenter de quelque manière que ce soit de décrypter le code source d'Eléments Protégés,
- Modifier, altérer, tout ou partie d'Eléments Protégés en vue notamment d'obtenir un accès non autorisé aux Services et d'accéder à l'Application par un autre moyen que l'interface de connexion à l'Espace Utilisateur Final qui est fournie à cet effet à l'Utilisateur Final par la société TECHNOLOGIA JURIS via l'Application.

Article 13. Données à caractère personnel des Utilisateurs Finaux

(a) Protection des données personnelles

La société TECHNOLOGIA JURIS s'engage à protéger les données personnelles des Utilisateurs Finaux dans le respect des lois et règlements en vigueur.

La société TECHNOLOGIA JURIS collecte et traite les données personnelles des Utilisateurs Finaux principalement à des fins de gestion de leur Espace Utilisateur Final et afin de leur fournir les Services.

Les Utilisateurs Finaux disposent de droits sur leurs données personnelles, et notamment un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de s'opposer ou de demander la limitation des traitements de leurs données à caractère personnel, ainsi qu'un droit à la portabilité de leurs données personnelles qu'ils peuvent exercer directement en se connectant dans leur Espace Utilisateur Final ou en envoyant une demande à l'adresse email suivante : contact.desinscription@nosdroits.fr

Pour plus d'information sur le traitement de leurs données personnelles par la société TECHNOLOGIA JURIS, les Utilisateurs Finaux sont invités à consulter sa « Politique de confidentialité et de traitement des données à caractère personnel » (voir bas de page du site www.nosdroits.fr).

(b) Conditions applicables au consentement des enfants en ce qui concerne les services

L'Application n'est pas destinée aux enfants de moins de 16 ans.

La société TECHNOLOGIA JURIS ne collecte pas sciemment d'informations personnelles concernant des enfants de moins de 16 ans. Le traitement des données à caractère personnel relatives à un enfant est licite lorsque l'enfant est âgé d'au moins 16 ans. La société TECHNOLOGIA JURIS s'efforce raisonnablement de vérifier, en pareil cas, que le consentement est donné ou autorisé par le titulaire de la responsabilité parentale à l'égard de l'enfant, compte tenu des moyens technologiques disponibles. Néanmoins, si la société TECHNOLOGIA JURIS découvre qu'un enfant de moins de 16 ans a fourni des informations personnelles, elles seront immédiatement supprimées des serveurs.

Si vous êtes un parent ou un tuteur et que vous savez que votre enfant a fourni des informations personnelles, veuillez contacter sans délai la société TECHNOLOGIA JURIS afin qu'elle puisse faire les actions nécessaires.

Article 16. Contenus

TECHNOLOGIA JURIS a la qualité d'éditeur au sens notamment de l'article 6 III de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique.

TECHNOLOGIA JURIS a la qualité d'hébergeur au sens notamment de l'article 6 II de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique.

Cependant, la société TECHNOLOGIA JURIS ne peut être tenue pour responsable d'informations stockées présentant un caractère illicite si elle n'a pas eu effectivement connaissance de ce caractère.

Tout Utilisateur Final qui constate des informations présentant un caractère illicite s'oblige à le notifier à la société TECHNOLOGIA JURIS sans délai.

Toute notification (ci-après « la Notification ») s'effectue par lettre recommandée avec AR adressée à la société TECHNOLOGIA JURIS et indique notamment la description des faits litigieux et leur localisation précise dans l'Application.

Suite à une Notification, la société TECHNOLOGIA JURIS peut notamment suspendre ou arrêter l'accès à l'Application de la personne concernée.

Article 17. Cessation d'exploitation de l'Application

La société TECHNOLOGIA JURIS se réserve la faculté de cesser à tout moment, pour quelque cause que ce soit, de plein droit et sans formalité, l'exploitation de son Application.

La cessation de cette exploitation emporte les mêmes effets que la résiliation.

Article 18. Responsabilité et garanties

(a) Responsabilité

La responsabilité de la société TECHNOLOGIA JURIS ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée, dans la limite des garanties énoncées au paragraphe « Garanties » ci-après.

Il est rappelé que la société TECHNOLOGIA JURIS et l'Utilisateur Final sont convenus que la nature de l'obligation de la société TECHNOLOGIA JURIS dans le cadre de la fourniture des Services est une obligation de moyens.

Le présent article « Responsabilité et garanties » reste applicable en totalité et survit en cas de nullité, caducité ou résiliation des présentes CGU, pour quelque cause que ce soit.

L'Utilisateur Final est seul responsable de l'utilisation et de l'interprétation qu'il fait de l'Application, et d'éventuelles conséquences dommageables en résultant, notamment à l'égard de lui-même, et plus généralement de tous tiers.

(i) Absence de responsabilité de la société TECHNOLOGIA JURIS concernant l'utilisation de l'Application

La société TECHNOLOGIA JURIS n'est pas responsable notamment :

- Des difficultés d'accès ou de connexion de tout ou partie : de l'Application et/ou de l'Espace Utilisateur Final, et/ou des outils de mise en relation, et/ou des Services,
- De l'indisponibilité, de dysfonctionnements temporaires affectant en tout ou partie : de l'Application et/ou l'Espace Utilisateur Final, et/ou les outils de mise en relation, et/ou les Services,
- De la suspension momentanée de tout ou partie : de l'Application et/ou de l'Espace Utilisateur Final et/ou des outils de mise en relation, et/ou des Services,
- De la modification sans préavis de l'accès de tout ou partie : de l'Application et/ou de l'Espace Utilisateur Final, et/ou des Services,

Et ce, pour quelque cause que ce soit, et notamment en cas de maintenance évolutive ou corrective de tout ou partie de l'Application et/ou de l'Espace Utilisateur Final et/ou des outils de mise en relation, et/ou des Services.

(ii) Absence de responsabilité de la société TECHNOLOGIA JURIS en cas d'accès d'un tiers à l'Espace Utilisateur Final

L'Utilisateur Final est le seul responsable de l'utilisation, frauduleuse ou non, par un tiers de ses moyens d'accès, ses identifiant et mot de passe, de l'utilisation des Services faite par ce tiers ainsi que des actions et déclarations effectuées par ce dernier depuis l'Espace Utilisateur Final.

Il incombe à l'Utilisateur Final d'assurer strictement la confidentialité de ses identifiant et mot de passe, lui donnant accès à son Espace Utilisateur Final ; ces identifiant et mot de passe ayant un caractère strictement personnel, l'Utilisateur Final s'interdit de les communiquer à un tiers.

(b) Garanties

(i) Absence de garanties accordées par la société TECHNOLOGIA JURIS

La société TECHNOLOGIA JURIS ne répond en aucun cas des dommages directs ou indirects, quelles qu'en soient les causes, origines, natures ou conséquences tels que notamment, les dommages de quelque nature que ce soit, y compris matériels, immatériels, financiers, perte de chance, gains manqués, qui pourraient être subis par l'Utilisateur Final à raison d'un fait ou d'un acte pour lequel il est stipulé dans le présent article « Responsabilité et garanties », qu'elle n'en est pas responsable.

(ii) Garanties de l'Utilisateur Final

L'Utilisateur Final garantit le respect des présentes CGU, et notamment le respect de l'Article 10 « Obligations de l'Utilisateur Final » et de l'Article 11 « Utilisations interdites des Services », pendant toute la durée d'exécution des présentes CGU.

Article 19. Séparabilité

Si une ou plusieurs stipulation(s), article(s), phrase(s), parties de phrase(s), mot(s), formule(s), expression(s), des présentes CGU sont tenues pour non valides, nulles, inopérantes, réputées non-écrites ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice, cette disposition sera limitée ou supprimée des présentes CGU dans la mesure minimale nécessaire et n'affectera pas la validité et force exécutoire de toute disposition restante, ni des autres mots de la phrase concernée, des autres phrases du paragraphe ou article concernés. De manière générale, toutes autres stipulations de l'article concerné ainsi que les stipulations restantes des CGU garderont toute leur force et portée.

Article 20. Force majeure

La société TECHNOLOGIA JURIS n'est pas responsable de manquements au titre de la délivrance ou de l'utilisation des Services résultant d'un cas de force majeure tel que défini par le Code civil et la jurisprudence des Cours et Tribunaux français.

De convention expresse, sont qualifiés de force majeure le fait du prince, l'émeute, la grève totale ou partielle, interne ou externe à la société TECHNOLOGIA JURIS et le lock-out éventuellement consécutif, les intempéries, une pandémie, les actes de guerre, de terrorisme, une action ou un manquement d'une autorité gouvernementale, d'un tiers, le retard ou le manquement des services postaux ou tout autre organisme de transport public ou privé à fournir des produits ou des services, l'arrêt ou le blocage provisoire de fourniture des services télécom, les virus informatiques, le détournement de données notamment via le réseau internet, l'arrêt de la fourniture d'électricité, l'arrêt d'un groupe électrogène, la panne générale des équipements ou du système informatique de la société TECHNOLOGIA JURIS ainsi que tout événement tel qu'incendie, dégât des eaux, catastrophe naturelle, ou tout acte ou événement hors du contrôle raisonnable et exclusif de la société TECHNOLOGIA JURIS.

Article 21. Convention de preuve

L'acceptation des présentes CGU par voie électronique a, entre les l'Utilisateur Final et la société TECHNOLOGIA JURIS, la même valeur probante que l'accord sur support papier.

Article 22. Titre

En cas de difficultés d'interprétation résultant d'une contradiction entre l'un quelconque des titres figurant en tête d'un article et le contenu d'un ou plusieurs articles, les titres seront considérés inexistant.

Article 23. Tolérance

L'Utilisateur Final reconnaît que le fait pour la société TECHNOLOGIA JURIS de tolérer une situation n'a pas pour effet d'accorder à l'Utilisateur Final des droits acquis.

En outre, ladite tolérance ne peut être interprétée comme une renonciation à faire valoir les droits en cause.

Article 24. Cession/Transfert des présentes CGU par la société TECHNOLOGIA JURIS

L'Utilisateur Final donne expressément et par avance son accord à toute cession ou transfert par la société TECHNOLOGIA JURIS du présent Contrat, au cessionnaire de son choix, en cas de transfert de tout ou partie des actions de la société TECHNOLOGIA JURIS de quelque manière que ce soit, par exemple par acquisition, fusion, absorption, cession, ladite cession ou ledit transfert n'emportant aucune conséquence pour l'Utilisateur Final sur les conditions de prix et de qualité des Services.

Article 25. Gestion des litiges

(a) Litige entre l'Utilisateur Final, consommateur ou non professionnel, et la SAS TECHNOLOGIA JURIS SPE

La société TECHNOLOGIA JURIS informe l'Utilisateur Final, consommateur ou non professionnel, que conformément aux dispositions des articles L. 152-1 et suivants du Code de la consommation, il a la possibilité, en cas de litige avec un avocat, de recourir gratuitement au Médiateur de la consommation de la profession d'avocat dont les coordonnées sont les suivantes :

Médiateur à la consommation de la profession d'avocat, 180 boulevard Haussmann 75008 Paris

E-mail : mediateur@mediateur-consommation-avocat.fr

Site internet : <https://mediateur-consommation-avocat.fr/saisir-le-mediateur/>

(b) Litige entre l'Utilisateur Final, non consommateur ou professionnel, et la SAS TECHNOLOGIA JURIS SPE

En cas de contestation relative à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution de la prestation de l'Utilisateur Professionnel du droit, le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau dont dépend la SAS TECHNOLOGIA JURIS SPE.

(c) Médiation préalable

A peine d'irrecevabilité de la demande, préalablement à toute action juridictionnelle au fond ou en référé, sauf urgence, les contestations et différends, autres que ceux portant sur la prestation de la SAS TECHNOLOGIA JURIS SPE, qui pourraient naître à l'occasion des présentes CGU, seront soumis à une tentative de règlement amiable des litiges (médiation ou conciliation). Cette irrecevabilité s'impose aux juridictions qui pourraient être saisies.

Le service de médiation dont relève TECHNOLOGIA JURIS est l'Association Nationale des Médiateurs, situé à Vincennes (94300) au 2 rue de Colmar - Téléphone 01.46.81.20.95 - www.anm-mediation.com.

(d) Attribution de compétence

Après cette tentative de recherche d'une solution amiable par la médiation restée infructueuse, la compétence est attribuée au Tribunal de commerce de Paris pour un Utilisateur Final professionnel et aux juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris pour un Utilisateur Final consommateur ou non professionnel, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, et cela même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou sur requête.